



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 70

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader adjoint de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député portant sur l'accès accru au vaporisateur Narcan sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. GOERTZEN tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 203 — *Loi modifiant la Loi sur la responsabilité des occupants/The Occupiers' Liability Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. BLASHKO pour la reprise du débat.

MM. PERCHOTTE et MOROZ interviennent. M. le *ministre* MOSES exerce son droit de parole jusqu'à 10 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. LAGASSÉ tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 217 — *Loi sur la Semaine de sensibilisation à la santé mentale des hommes (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Men's Mental Health Awareness Week Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. PANKRATZ pour la reprise du débat.

M^{me} HIEBERT, M^{me} la *ministre* MARCELINO et M. REDHEAD interviennent. M. MOROZ exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. EWASKO présente la proposition suivante :

Proposition n° 20 : Appel à la justice pour Jordyn

Attendu :

que Jordyn Reimer a été tuée par un conducteur aux facultés affaiblies le 1^{er} mai 2022 alors qu'elle agissait comme conductrice désignée pour ses amis;

que la famille de Jordyn Reimer s'est battue inlassablement pour que ceux qui sont responsables de sa mort soient traduits en justice;

que bien que le conducteur ait été condamné, les procureurs de la Couronne ont décidé de ne pas traduire en justice son complice JF, qui a permis au conducteur de prendre le volant en lui remettant les clefs;

que le service de police de Winnipeg avait des motifs raisonnables de croire que les actes posés par le complice avaient directement causé la mort de Jordyn;

que ce service de police a enquêté et a présenté au bureau du procureur un ensemble d'éléments de preuve et de recommandations pour que des accusations soient portées;

que bien que la famille de Jordyn Reimer ait réclamé que le complice soit traduit en justice et que la décision des procureurs de ne pas le poursuivre soit revue, leurs demandes sont restées sans réponse de la part du ministre de la Justice et du premier ministre de la province;

que le gouvernement provincial peut revoir une décision de ne pas porter d'accusations en demandant à des procureurs de la Couronne d'une autre province d'examiner la preuve;

qu'on a déjà demandé au ministère de la Justice d'une autre province de revoir la décision de ne pas intenter de poursuite dans le cas d'un dossier criminel, y compris récemment en 2022 dans le dossier Peter Nygård alors que le ministre de la Justice et procureur général de l'époque, aujourd'hui député de Steinbach, a renvoyé le dossier à la Saskatchewan;

qu'en Nouvelle-Zélande, la jurisprudence et les précédents permettent de poursuivre et de condamner les complices dans des cas de conduite avec facultés affaiblies où le passager d'un véhicule a permis à une personne aux facultés affaiblies de prendre le volant en lui remettant les clefs,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à demander sans délai que des procureurs de la Couronne d'une autre province examinent la preuve dans la décision de ne pas poursuivre le complice dans la mort de Jordyn Reimer.

Il s'élève un débat.

M. EWASKO intervient.

M^{me} la *ministre* SCHMIDT ainsi que MM. BALCAEN et JOHNSON posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* WIEBE, M. BALCAEN, M^{me} la *ministre* NAYLOR et M^{me} DELA CRUZ interviennent. M^{me} CROSS exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

Pendant le débat, le président adjoint intervient et avise le député de Brandon-Ouest qu'il doit déposer les documents privés qu'il a cités.

M. BALCAEN indique qu'il déposera les documents cet après-midi.

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N^o 221) — *Loi sur l'abaissement du seuil d'admissibilité au dépistage systématique du cancer du sein/The Earlier Screening for Breast Cancer Act.*

(M^{me} COOK)

M. WIEBE, *ministre de la Justice et procureur général*, fait une déclaration au sujet de Clarence Woodhouse.

M. BALCAEN et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{mes} DELA CRUZ et COOK ainsi que MM. BRAR, NARTH et PANKRATZ font des déclarations de député.

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande à la députée de Midland, qui a utilisé les termes « not being truthful », de se rétracter et de présenter des excuses.

M^{me} STONE présente des excuses et se rétracte.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M^{me} LAMOUREUX — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à approuver la prise en charge des traitements liés à la perte auditive par le régime d'assurance-maladie de Santé Manitoba et à offrir à tous ceux qui en ont besoin une couverture basée sur le revenu étant donné qu'il a été démontré que l'ouïe est essentielle pour la santé cognitive, mentale et sociale des Manitobains ainsi que pour leur bien-être.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* MARCELINO tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 7 — *Loi abrogeant la Loi sur les projets de construction dans le secteur public (appels d'offres)/The Public Sector Construction Projects (Tendering) Repeal Act.*

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. le *ministre* WIEBE pour la reprise du débat.

M^{me} BYRAM et M. GOERTZEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ASAGWARA
BRAR
CABLE
CHEN
COMPTON
CROSS
DELA CRUZ
DEVGAN
FONTAINE
KENNEDY
KINEW
KOSTYSHYN
LOISELLE
MALOWAY
MARCELINO

MOROZ
MOSES
MOYES
NAYLOR
OXENHAM
PANKRATZ
REDHEAD
SALA
SANDHU
SCHMIDT
SCHOTT
SIMARD
SMITH
WASYLIW
WIEBE30

CONTRE

BALCAEN
BEREZA
BYRAM
COOK
EWASKO
GOERTZEN
GUENTER
HIEBERT
JACKSON
JOHNSON

KHAN
KING
LAGASSÉ
NARTH
NESBITT
PERCHOTTE
PIWNIUK
STONE
WHARTON
WOWCHUK.....20

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la ministre MARCELINO tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 9 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

M. NESBITT intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ASAGWARA
BLASHKO
BRAR
CABLE
CHEN
COMPTON
CROSS
DELA CRUZ
DEVGAN
FONTAINE
KENNEDY
KOSTYSHYN
LOISELLE
MALOWAY
MARCELINO

MOROZ
MOSES
MOYES
NAYLOR
OXENHAM
PANKRATZ
REDHEAD
SALA
SANDHU
SCHMIDT
SCHOTT
SIMARD
SMITH
WASYLIW
WIEBE30

CONTRE

BALCAEN
BEREZA
BYRAM
COOK
EWASKO
GOERTZEN
GUENTER
HIEBERT
JACKSON
JOHNSON

KHAN
KING
LAGASSÉ
NARTH
NESBITT
PERCHOTTE
PIWNIUK
STONE
WHARTON
WOWCHUK.....20

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* WIEBE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 16 — *Loi sur la remise de rapports relativement à la responsabilisation en matière de réglementation et modification de la Loi sur les textes législatifs et réglementaires/The Regulatory Accountability Reporting Act and Amendments to the Statutes and Regulations Act.*

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* WIEBE intervient.

M^{me} COOK pose des questions au ministre.

Conformément aux paragraphes 2(17) et (21), le débat est interrompu afin de terminer l'étape de la deuxième lecture des projets de loi choisis par l'opposition.

Le débat se poursuit.

M. BALCAEN pose des questions au ministre.

M^{mes} COOK et LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ASAGWARA
BLASHKO
BRAR
BUSHIE
CABLE
CHEN
COMPTON
CROSS
DELA CRUZ
DEVGAN
FONTAINE
KENNEDY
KINEW
KOSTYSHYN
LAMOUREUX
LOISELLE

MALOWAY
MARCELINO
MOROZ
MOSES
MOYES
NAYLOR
OXENHAM
PANKRATZ
REDHEAD
SALA
SANDHU
SCHMIDT
SCHOTT
SIMARD
SMITH
WASYLIW
WIEBE33

CONTRE

BALCAEN
BEREZA
BYRAM
COOK
EWASKO
GOERTZEN
GUENTER
HIEBERT
JACKSON
JOHNSON

KHAN
KING
LAGASSÉ
NARTH
NESBITT
PERCHOTTE
PIWNIUK
STONE
WHARTON
WOWCHUK.....20

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M^{me} la *ministre* NAYLOR, au nom de M. le *ministre* ALTOMARE, propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 21 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*.
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* NAYLOR intervient.

MM. JACKSON et EWASKO ainsi que M^{me} LAMOUREUX posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M. JACKSON et M^{me} LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ASAGWARA
BLASHKO
BRAR
BUSHIE
CABLE
CHEN
COMPTON
CROSS
DELA CRUZ
DEVGAN
FONTAINE
KENNEDY
KINEW
KOSTYSHYN
LAMOUREUX
LOISELLE

MALOWAY
MARCELINO
MOROZ
MOSES
MOYES
NAYLOR
OXENHAM
PANKRATZ
REDHEAD
SALA
SANDHU
SCHMIDT
SCHOTT
SIMARD
SMITH
WASYLIW
WIEBE33

CONTRE

BALCAEN
BEREZA
BYRAM
COOK
EWASKO
GOERTZEN
GUENTER
HIEBERT
JACKSON
JOHNSON

KHAN
KING
LAGASSÉ
NARTH
NESBITT
PERCHOTTE
PIWNIUK
STONE
WHARTON
WOWCHUK.....20

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M^{me} la *ministre* NAYLOR dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 21.

(Document parlementaire n° 129)

La séance est levée à 17 h 20 et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey